

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2014**

L'An deux mille quatorze, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2014.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, G.MERLAND, P.GARCIA, A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.ROUSSIER, C.ILLY, C.ABONNENC, M.F.MUHIEDDINE, A.ZACCARON, G.GIRARD, S.BROT, PH.MILLOT S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIRS : J.COURIOL-VIGNE à N. ROUSSIER, H.GRANJON à R. RINALDI, S.MOURZELAS à G. SAGNARD, CH.BENOIT à J.M. BOCHATON, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-x-x-x-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2014 est approuvé.

### 1) COMPTES ADMINISTRATIFS (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE – P. TRAPIER).

En exposé préalable, Monsieur le Maire confirme la bonne situation financière de la collectivité.

#### \* CA – Budget Principal.

Le Compte Administratif du budget principal, qui dégage un résultat de 1 481 790,23 € est adopté par 22 pour et 6 contre.

Madame GIRARD réfute la présentation, considérant notamment que les dépenses pour l'énergie ont augmenté de 40 % sur le mandat (où sont les économies ?), que les Restes à réaliser particulièrement faibles sur cet exercice sont le signe d'un manque de projets, enfin que chaque année, le montant des produits exceptionnels (cessions) est important et que c'est lui qui permet d'afficher ce type de résultat, qui serait moindre sans ces produits.

G. LAURENT-BOURGE et J.M. BOCHATON interviennent pour rappeler que les ratios financiers n'ont pas été inventés pour Portes-lès-Valence et que si les résultats de la commune en terme d'endettement ou d'autofinancement sont meilleurs que ceux des communes de même taille, il y a là, à en tirer satisfaction.

#### \* CA – Budget de l'eau.

Adopté par 22 pour et 6 contre, avec un résultat de 37 543,02 €.

Madame GIRARD regrette la baisse du rendement du réseau.

Monsieur le Maire et G. SAGNARD rappellent que les actions sur le traitement des fuites et de mise à niveau du réseau se poursuivent.

\* CA Opérations Economiques.

Adopté par 22 pour et 6 contre, avec un résultat de 156 984,45 €.

A Madame GIRARD soulevant la question de la pertinence à faire supporter à ce budget l'aménagement paysagé de la place, il est répondu (G. LAURENT-BOURGE, R. RINALDI) que ce budget dégagant des excédents, il n'est pas anormal de financer une opération améliorant le paysage urbain et commercial du centre ville.

\* CA Les Chênes.

Adopté par 22 pour et 6 abstentions, avec un résultat de 509 088,31 €.

2) AFFECTATION DES RESULTATS (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Par 23 pour et 6 abstentions, les affectations de résultat sont approuvées par le Conseil Municipal et notamment 2 267 794,04 € sur le budget principal pour couvrir le besoin de financement.

3) PROGRAMMATION CUCS (rapporteur : A. CHAABI).

La programmation 2014, pour un montant global de 169 583 € est adoptée à l'unanimité.

4) CIPD – FINANCEMENT (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de poursuivre sa politique de financement du CIPD en attribuant une subvention de 22 587 €.

5) MJC – AVANCE SUR SUBVENTION (rapporteur : M. BORDE).

Conformément à la convention d'objectifs signée entre la commune et la MJC, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une avance sur la subvention 2014, de 97 500 € (30% de l'attribution 2013).

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Les subventions sont attribuées à l'unanimité :

\* FNACA : 350 € pour l'organisation du Congrès Départemental à Portes-lès-Valence,

\* Maison Familiale et Rurale de Châteauneuf-sur-Isère : 200 € pour deux élèves portois participant à un projet solidaire,

\* Atout Jeune : 100 € pour un projet de séjour à Prague,

\* Thés dansants : 910 € à l'UGSP et 910 € au club A. Croizat.

La subvention de 2 500 € à l'association *Les Vertébrés*, pour l'organisation du festival "dehors" en août 2014 à Portes-lès-Valence, est attribuée par 23 pour et 6 abstentions.

7) CESSION DE TERRAIN – PARCELLE AY 248 RUE FERNAND LEGER (rapporteur : G. SAGNARD).

La cession à l'euro symbolique pour une régularisation foncière portant sur 47 m<sup>2</sup> est adoptée à l'unanimité.

8) AVIS ANNUEL DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2013 (rapporteur : G. SAGNARD).

Il sera publié sur le site internet de la commune par décision unanime du Conseil Municipal.

) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 13/212 : signature contrat avec EDF, pour facturation unique, soit 45,333 €/mois.

N° 14/07 : non préemption sur la propriété de la SCI La Motte, cadastrée sections AA 70 et 72, rue Louis Saillant.

N° 14/08 : non préemption sur la propriété de la SCI SGF I, cadastrée section AA 73, 450 rue Louis Saillant.

N° 14/09 : non préemption sur la propriété de M. Marcel DEJOUR, cadastrée section AZ 127, Impasse Pierre Semard.

N° 14/10 : non préemption sur la propriété de M. Vincent BOUVIER, cadastrée section AV 178, 20 allée du Clos des Cytises.

N° 14/11 : encaissement chèque de 1 721.11 € de GROUPAMA en complément de l'indemnité déjà reçue pour le sinistre du 20 février 2013 relatif aux dommages portés à un lampadaire par un véhicule identifié.

N° 14/12 : encaissement chèque de 200 € de GROUPAMA en complément de l'indemnité déjà reçue pour le sinistre du 16 mai 2013 relatif aux dommages portés à un lampadaire par un véhicule identifié.

N° 14/13 : non préemption sur la propriété de M. Frédéric BONNARD, cadastrée sections AK 70 et AK 71 et 72 (pour partie), quartier Peyrollet.

N° 14/14 : non préemption sur la propriété de Mme Elizabeth SABATIER, cadastrée sections AY 270, 22 rue d'Estienne d'Orves.

N° 14/15 : signature d'un marché intitulé "restructuration et création d'une salle d'activités au centre culturel" avec diverses entreprises pour un montant total de 459 079.23 €/HT.

N° 14/16 : non préemption sur la propriété de la SCI JSN LES CIGALES, cadastrée section AO 6, 140 rue Jean Jaurès.

N° 14/17 : non préemption sur la propriété de Mesdames CAFFAREL Josiane, Odile et Sylvie, cadastrée sections AO 295, 299 et 300, allée des Champs Fleuris.

N° 14/18 : non préemption sur la propriété de M. Aimé ASTIER, cadastrée sections AS 187, 196, 197, 203, 54 allée de l'Orée du Bois.

N° 14/19 : non préemption sur la propriété de M. Jean-Pierre BELIANDO, cadastrée sections AZ 157, 9020 rue Pierre Seghers.

N° 14/20 : non préemption sur la propriété de M. Laurent FAURE, cadastrée sections SZC 249 et 250, route des Mernes, les Sapins.

-X-X-X-

En fin de séance, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail accompli au cours de cette mandature.